

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 septembre 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Présence en visioconférence :

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma.

### Absence :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

## **25-09-0605 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 septembre 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7.3 Embauche / Cheffe de division – Culture et développement social / Service des loisirs et de la culture;
- 7.4 Fin d'emploi / Employé n° 1683.

« ADOPTÉE »

### **Allocution de la députée de Vaudreuil**

La députée de Vaudreuil M<sup>me</sup> Marie-Claude Nichols adresse un mot au maire M. Guy Pilon soulignant son départ prochain à la retraite et, après en avoir fait la lecture, lui remet un extrait du Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec le concernant.

### **Présentation du rapport financier pour l'exercice 2024**

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, OMA, et M<sup>me</sup> Jocelyne Poirier, CPA auditrice.

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre spécifiquement sur ce sujet.

## **25-09-0606 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du programme quinquennal d'immobilisations et de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 ainsi que celui de l'assemblée publique de consultation du 9 septembre 2025 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**25-09-0607 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 2 septembre 2025**

Le maire Guy Pilon mentionne que le conseil a tenu une séance extraordinaire le 2 septembre 2025 et invite le directeur général M. Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

**25-09-0608 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

**25-09-0609 Commandite / Opération Nez rouge / Campagne 2025**

CONSIDÉRANT une demande de commandite au profit de la 42<sup>e</sup> édition de la campagne Opération Nez rouge 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de sensibiliser la population à l'adoption d'un comportement responsable en situation de facultés affaiblies;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à Répît le Zéphyr à titre de commandite dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge entre le 28 novembre et le 31 décembre 2025.

« ADOPTÉE »

**25-09-0610 Aide financière / Salon emplois de qualité Vaudreuil-Soulanges 2025 / Développement Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée dans le cadre de la tenue du Salon emplois de qualité Vaudreuil-Soulanges le 8 octobre 2025 au Centre multisports André-Chagnon, une initiative de la Table de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges, organisé par Développement Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le contexte et les objectifs du Salon de l'emploi, qui visent à favoriser le recrutement et la formation des travailleurs dans la région de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à promouvoir les opportunités d'emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 650 \$ soit versé à Développement Vaudreuil-Soulanges, à titre d'aide financière, pour les frais de location de salle dans le cadre du Salon emplois de qualité Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 8 octobre 2025;

QUE cet événement soit publicisé sur un panneau longeant les grands axes routiers de la ville, et ce, conformément à la convention en vigueur entre la Ville et Astral Media Affichage, le tout équivalent à une valeur de 2 162 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**25-09-0611 Aide financière / Association des travaux publics du Québec / Tournoi de hockey intermunicipal des équipes en entretien et en travaux publics 2026**

CONSIDÉRANT la demande financière formulée par l'organisme Association des travaux publics du Québec pour les frais de location de glace en vue de l'édition 2026 de son tournoi intermunicipal qui se tiendra du 24 au 26 avril 2026;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant maximal de 3 164 \$, taxes applicables non comprises, représentant 50 % des frais de location pour 28 heures de glace, soit versé à l'Association des travaux publics du Québec, à titre d'aide financière pour son tournoi de hockey, et ce, conditionnellement à ce que 20 % des profits du tournoi soient remis à un organisme à but non lucratif accrédité par la Ville et situé à Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**25-09-0612 Avis de non-reconduction / Entente relative à l'abonnement à la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion / Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Corporation du village de Vaudreuil-sur-le-Lac et la Ville relative à l'abonnement à la bibliothèque municipale de la Ville de Vaudreuil-Dorion signé le 3 décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la durée initiale de ladite entente était d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998 et, par la suite, elle était renouvelable automatiquement par période successive d'un an, et ce, jusqu'à ce que l'une des municipalités parties à l'entente donne avis à l'autre, par courrier recommandé, au moins trois mois avant l'expiration de toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est déménagée au pôle municipal en mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de revoir les modalités d'accessibilité pour les non-résidents, incluant les tarifs;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents  
(Les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin ayant voté pour et les conseillères Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ayant voté contre)

QU'un avis soit transmis au Village de Vaudreuil-sur-le-Lac annonçant que la Ville n'entend pas se prévaloir de l'option de renouvellement pour 2026 et, qu'en conséquence l'entente relative à l'abonnement à la bibliothèque municipale de la Ville de Vaudreuil-Dorion entre la Ville et le Village de Vaudreuil-sur-le-Lac prendra fin le 31 décembre 2025.

« ADOPTÉE »

**25-09-0613 Dénonciation à la Commission municipale du Québec / Avantages d'assurances collectives accordés indûment à un élu de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT qu'un élu de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a bénéficié, depuis plusieurs années, d'avantages liés à l'assurance collective payée par la MRCVS, et ce, sans qu'aucun règlement dûment adopté ne prévoie une telle rétribution supplémentaire le tout conformément à l'article 708 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la MRCVS a adopté le 20 août dernier la résolution 25-08-20-10 pour se prévaloir de cette disposition afin d'autoriser le préfet à participer rétroactivement aux assurances collectives de la MRCVS;

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* impose que tout élu obtienne la documentation utile à la prise de décision au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que, lors de l'étude de la résolution transmise au conseil de la MRCVS, aucun sommaire décisionnel n'a été déposé afin d'offrir les options possibles pour que les élus prennent une décision éclairée;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, aucun document établissant et démontrant la valeur nette de la dette du préfet envers la MRCVS n'a été transmis aux élus avant la séance;

CONSIDÉRANT qu'aucun document n'a été partagé relativement à l'avis juridique invoqué pour justifier l'effacement de la dette par simple résolution, alors que la rémunération du préfet doit être fixée par règlement dûment adopté suivant des règles et procédurales légales;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une simple résolution à caractère « rétroactif » d'adhésion à un avantage indu passé, pour régler une irrégularité soulève des enjeux de légalité et de conformité aux règles déontologiques applicables aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que lors de la présentation et de l'adoption de la résolution 25-08-20-10 le préfet n'a pas divulgué la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et ne s'est pas abstenu de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote alors qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier, le tout conformément à l'article 361 de *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT que cette pratique ne favorise pas la confiance et la transparence envers les autres élus et le public;

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite à la Commission municipale du Québec d'examiner la légalité de la situation, notamment quant au respect des règles déontologiques et des dispositions du *Code municipal du Québec* relatives à la rémunération des élus et des avantages reçus par le préfet sans autorisation préalable et sans règlement dûment en vigueur.

« ADOPTÉE »

**25-09-0614 Autorisation de signature / Bail / Domaine hydrique / Lot 1 545 396 et lot de grève faisant partie du parc Paul-Gérin-Lajoie**

CONSIDÉRANT que la Ville est locataire du lot 1 545 396 et du lot de grève sans désignation cadastrale faisant partie du parc Paul-Gérin-Lajoie aux termes du bail avec le domaine hydrique depuis 1979;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu un avis de non-renouvellement du bail en date du 11 mars 2025 provenant de la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation œuvrant au sein du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un nouveau bail comme indiqué dans ledit avis de non-renouvellement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution, pour la location du lot 1 545 396 et d'une partie du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit du lac des Deux Montagnes située en face dudit lot 1 545 396 et du lot 2 325 617, appartenant à la Ville, d'une superficie approximative de 18 963 mètres carrés;

QUE la Ville s'engage à maintenir ces lieux loués à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau.

« ADOPTÉE »

**25-09-0615 Dépôt / Liste des comptes / Période du 26 juillet au 29 août 2025**

Le conseil prend acte du dépôt des différentes listes des comptes payés pour la période du 26 juillet au 29 août 2025 totalisant un montant de 5 822 608,26 \$.

**25-09-0616 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme BCGO S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2024;

**25-09-0617 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024**

Présentation du rapport du maire Guy Pilon des faits saillants du rapport financier 2024 et des rapports des auditeurs indépendants, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, ce rapport sera diffusé par son affichage sur le babillard de l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Ville.

**25-09-0618 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1860 / Construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons / Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait, en date du 10 septembre 2025, le *Règlement autorisant la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons en décrétant une dépense et un emprunt de 14 670 000 \$ à ces fins* (règlement n° 1860);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 14 670 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou la trésorière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**25-09-0619 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 3 septembre 2025 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**25-09-0620 Embauche / Contremaître – Aqueduc et égouts / Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 9 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Sébastien Thauvette au poste régulier de contremaître – Aqueduc et égouts au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et ce, à compter du 6 octobre 2025, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 – échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Thauvette ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Thauvette.

« ADOPTÉE »

**25-09-0621 Embauche / Cheffe de division – Culture et développement social / Service des loisirs et de la culture**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 12 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Lyne Charlebois au poste régulier de cheffe de division – Culture et développement social au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 14 octobre 2025, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 – échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Charlebois ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Charlebois.

« ADOPTÉE »

**25-09-0622 Fin d'emploi / Employé n° 1683**

CONSIDÉRANT l'avis de recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, daté du 12 septembre 2025 ainsi que les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements graves commis par l'employé n° 1683;

CONSIDÉRANT la rupture du lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi de l'employé;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'il soit décidé de mettre fin à l'emploi de l'employé n° 1683 à compter du 12 septembre 2025 pour les raisons invoquées dans l'avis de recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, daté du 12 septembre 2025;

QUE tous les avantages dont bénéficie l'employé prennent fin à la date de la fin d'emploi;

QUE la Ville autorise le directeur général à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

**25-09-0623 Autorisation de signature / Convention d'aide financière / Ministère de l'Éducation / Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion, comme d'autres villes au Québec, subit les répercussions de la pénurie de sauveteurs qualifiés;

CONSIDÉRANT que le coût relié aux formations représente un obstacle à la complétion du continuum aquatique menant au brevet de sauveteur et de moniteur aquatique;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'organisme Service national des sauveteurs inc. que la Ville est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le Service national des sauveteurs inc. accorde à la Ville une aide financière 29 485 \$, pour l'exercice financier 2025-2026 couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, afin de lui permettre d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques, et ce, conditionnellement à la signature de la convention d'aide financière 2025-2026;

CONSIDÉRANT que cette aide financière est susceptible de favoriser la formation d'un plus grand nombre de sauveteurs et moniteurs et, ainsi, de réduire la difficulté de pourvoir ces postes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière 2025-2026;

QUE le Service des communications soit autorisé à utiliser la boîte à outils destinée aux gestionnaires d'installations et d'organisations aquatiques de la Société de Sauvetage.

« ADOPTÉE »

**25-09-0624 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance des organismes**

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la reconnaissance des organismes suivants :

- La Troupe de théâtre adapté Les Pas pour Rire;
- Association des Personnes d'Origine Africaine et Caribéenne.

« ADOPTÉE »

**25-09-0625 Soutien financier / École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Évènement « Une chanson à l'école » / Politique de reconnaissance aux organismes**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes dans le cadre de la Politique de reconnaissance aux organismes pour l'évènement « Une chanson à l'école »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 4 875 \$ soit versé au Centre de services scolaire des Trois-Lacs, à titre de soutien financier, pour le projet « Une chanson à l'école ».

« ADOPTÉE »

**25-09-0626 Soutien financier / Le Cercle de Fermières Vaudreuil pour le projet « Bien ancré dans sa communauté » / Politique de reconnaissance des organismes**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par l'organisme Le Cercle de Fermières Vaudreuil dans le cadre de la Politique de reconnaissance aux organismes pour le projet « Bien ancré dans sa communauté »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 148,38 \$ soit versé au Cercle de Fermières Vaudreuil, à titre de soutien financier, pour le projet « Bien ancré dans sa communauté ».

« ADOPTÉE »

**25-09-0627 Autorisation de signature / Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie / Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

CONSIDÉRANT que l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) autorise la conclusion d'ententes intermunicipales portant sur l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente intermunicipale portant sur l'intervention ou l'assistance des services de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield portant sur l'intervention ou l'assistance du Service de sécurité incendie ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE ladite entente révoque et remplace, à compter de la date de signature, toute autre entente existante portant sur le même sujet, notamment l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence résultant de la résolution 20-02-145.

« ADOPTÉE »

**25-09-0628 Octroi de contrat / 401-120-25-R1857.01 / Services professionnels / Plans et devis et surveillance partielle / Travaux d'ajout d'un groupe électrogène au Centre multisports André-Chagnon**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Les Services exp inc., pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance partielle dans le cadre de travaux d'ajout d'un groupe électrogène au Centre multisports André-Chagnon, et ce, pour un montant de 52 134 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857.

« ADOPTÉE »

**25-09-0629 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-25-R1851.17 / Reconstruction de tronçons de trottoirs en béton de ciment**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la reconstruction de tronçons de trottoirs en béton de ciment, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 26 août 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1851.17;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission conforme dépasse substantiellement le montant de l'estimation des coûts;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la soumission déposée et, par conséquent, annulé l'appel d'offres n° 401-110-25-R1851.17.

« ADOPTÉE »

**25-09-0630 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-25-45 / Aménagement et enneigement d'une butte à glisser et d'un parc à neige**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour l'aménagement et l'enneigement d'une butte à glisser et d'un parc à neige au parc de la Maison-Valois, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-25-45;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence 7500114 Canada inc. (Karl Marcotte, Excavation), pour l'aménagement et l'enneigement d'une butte à glisser et d'un parc à neige au parc de la Maison-Valois, pour un montant de 35 550 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-25-45;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, avec une possibilité d'une année additionnelle.

« ADOPTÉE »

**25-09-0631 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-25-38 / Marquage sur chaussée – voies multifonctions hors chaussée**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour le marquage sur chaussée – voies multifonctions hors chaussée, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-25-38;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire en l'occurrence, SMQ inc., pour le marquage sur chaussée – voies multifonctions hors chaussée, pour un montant de 25 382,50 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-25-38;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**25-09-0632 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs / Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, volet 1**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore du Fonds d'Action québécois pour le développement durable;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les engagements et stratégies de la Politique et stratégie environnementale de la Ville afin de promouvoir la réduction des gaz à effet de serre (GES) et favoriser l'atteinte de l'efficacité énergétique corporative, des bâtiments et du transport;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit également dans les objectifs du Plan Climat de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi que dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques et le Plan de décarbonation de la Ville en cours d'élaboration;

CONSIDÉRANT que l'aide financière visée contribuera à soutenir la réalisation d'un projet d'innovation technologique et de développement durable aligné avec les priorités régionales;

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner un représentant autorisé pour signer au nom de cette dernière tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore du Fonds d'Action québécois pour le développement durable pour un projet d'électrification des travaux de signalisation;

QUE la Ville s'engage à financer sa part du coût du projet et à respecter les engagements qui découlent de l'obtention de l'aide financière;

QUE le directeur des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière, y compris tout engagement, déclaration, contrat ou entente y afférents.

« ADOPTÉE »

**25-09-0633 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 1, 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1851.12 / Services professionnels / Travaux d'aménagement d'une piste cyclable hors chaussée le long de la rue Émile-Bouchard**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable hors chaussée le long de la rue Émile-Bouchard (appel d'offres n° 401-110-25-R1851.12) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 1, 3 et 4 totalisant un montant de 51 239,67 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

**25-09-0634 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-1851.16 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8<sup>e</sup> avenue et l'avenue Marie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8<sup>e</sup> avenue et l'avenue Marier, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 septembre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1851.16;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8<sup>e</sup> avenue et l'avenue Marier, et ce, pour un montant de 451 553 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres no 401-110-25-R1851.16;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit financé par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1851.

« ADOPTÉE »

**25-09-0635 Ordre de changement n° 53 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1783.02 / Travaux de réaménagement de la route de Lotbinière, entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 53 de l'entrepreneur général relié au projet de travaux de réaménagement de la route De Lotbinière (appel d'offres n° 401-110-23-R1783.02) totalisant un montant de 442 718,18 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**25-09-0636 Résolution de contrôle intérimaire / Secteur du PPU du Pôle Santé**

CONSIDÉRANT les investissements de plus de 75 millions de dollars dans le secteur du PPU du Pôle Santé pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que pour les infrastructures routières faisant suite à la venue de l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation métropolitain (PUM) du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) va inclure une partie des terrains localisés dans le PPU du Pôle santé, et que cette extension oblige à revoir la planification du secteur;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement entraînera une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en concordance au PMADR;

CONSIDÉRANT que la concordance SADR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en concordance au PMADR entraînera un processus de concordance des outils

réglementaires de la Ville, notamment l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et le PPU du Pôle santé;

CONSIDÉRANT qu'un régime de contrôle intérimaire prescrivant des obligations de planification s'impose pour que la Ville puisse procéder à l'instauration d'un encadrement réglementaire nécessaire pour garantir la qualité de vie des citoyens tout en respectant la vision de développement du secteur du Pôle santé, en regard aux modifications du PMADR et du périmètre d'urbanisation (SADR);

CONSIDÉRANT que le processus du contrôle intérimaire s'exerce par deux mécanismes, soit la résolution de contrôle intérimaire et celui du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de Ville peut adopter une résolution de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite exprimer, par une résolution de contrôle intérimaire, son intention d'adopter un projet de règlement modifiant son plan d'urbanisme n° 1870 dès que possible après son entrée en vigueur et, par la suite, adopter un règlement de contrôle intérimaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée une résolution de contrôle intérimaire exprimant l'intention de la Ville d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant son plan d'urbanisme n° 1870 en interdisant les nouvelles utilisations du sol incluant tout ouvrage, remblai, déblai, excavation du sol et déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants, les nouvelles constructions incluant toute reconstruction et tout agrandissement, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation sur les lots, ou partie de ceux-ci, inclus dans le secteur du PPU du Pôle santé tel qu'il est illustré sur la carte intitulée « Contrôle intérimaire : Territoire visé du PPU du Pôle santé;

QUE cette résolution de contrôle intérimaire ne vise pas :

- 1° les nouvelles utilisations du sol, constructions, démolitions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation :
  - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
  - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c Q-2);
  - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;
  - d) aux fins d'une activité d'aménagement forestier ou d'une activité d'aménagement à des fins fauniques sur des terres du domaine de l'État;
- 2° les demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du *Code civil du Québec* ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé;
- 3° les travaux d'entretien ou de réparation d'un bâtiment principal existant avant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

« ADOPTÉE »

## **25-09-0637 Adoption / Règlement n° 1821-02 / Protection de la ressource en eau / Arrosage à l'eau potable**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1821-02 a été déposé à une séance tenue le 2 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1821-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la protection de la ressource en eau afin de revoir les dispositions concernant l'arrosage à l'eau potable ».

« ADOPTÉE »

**25-09-0638 Adoption / Règlement n° 1709-35 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Activités aréna et piscines**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-35 a été déposé à une séance tenue le 2 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1709-35 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les tarifs de certaines activités ».

« ADOPTÉE »

**25-09-0639 Adoption / Règlement n° 1862 / Sécurité, paix et ordre – RMH 460**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1862 a été déposé à une séance tenue le 2 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1862 intitulé :

« Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre – RMH 460 ».

« ADOPTÉE »

**25-09-0640 Avis de proposition / Autorisation de signature / Entente de Gratuité des prêts à la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion pour les étudiant(e)s et enseignant(e)s du Cégep de Valleyfield – Centre d'études de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT que le Cégep de Valleyfield a implanté en 2019 un Centre d'études collégiales à Vaudreuil-Dorion, situé au 2555, rue Dutrisac, suite 155;

CONSIDÉRANT que près de 40 % de la clientèle étudiante du Cégep provient de la région de Vaudreuil-Soulanges, ce qui démontre l'importance de ce centre d'études sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Cégep de Valleyfield entretiennent déjà un partenariat, notamment par une entente avec le Centre multisports André-Chagnon, permettant aux étudiant(e)s du Cégep l'accès à certains plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur du Cégep de Valleyfield, à Vaudreuil-Dorion, contribue à l'attractivité du territoire, à la rétention des familles ainsi qu'au développement économique, social et culturel de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la complémentarité entre l'offre éducative du Cégep et les besoins démographiques, sociaux et professionnels de la population locale s'inscrit dans la vision de développement durable de la Ville;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale constitue un service essentiel favorisant l'accès au savoir, à la réussite scolaire, à l'intégration culturelle et à la participation citoyenne;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de gratuité avec le Cégep de Valleyfield – Centre d'études de Vaudreuil-Dorion, permettant à toutes personnes détentrices d'une carte étudiante valide du Cégep, ou à tous professeurs titulaires y enseignant, d'accéder gratuitement aux services de la bibliothèque municipale;

QUE cette mesure soit mise en place dès la prochaine session scolaire, à titre de projet pilote, pour une durée d'un an;

QU'un rapport d'évaluation soit présenté au conseil municipal à la fin du projet pilote afin d'analyser les retombées de la mesure et d'identifier les ajustements requis pour la pérenniser, le cas échéant.

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Karine Lechasseur se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent contre la proposition.

Il est RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

QUE soit refusé l'avis de proposition.

« ADOPTÉE »

**25-09-0641 Période de questions – Élus**

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

**25-09-0642 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

**25-09-0643 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR Le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 44 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière